

Compte-rendu**Conseil scientifique - Formation restreinte****Mardi 13 septembre, 16h-17h**

Présents : Paul-André Rosental, Francesco Saraceno, Mirna Safi, Pierre François, Martial Foucault, Thierry Mayer, Roberto Galbiati, Nicolas Sauger, Dina Waked, Florence Bernault, Séverine Dusollier, Laura Morales, Sergueï Guriev, Eberhard Kienle, Dominique Cardon, Myriam Dubois-Monkachi, Jeanne Lazarus, Janie Pélabay, Fabrice Melleray, Frédéric Ramel, Olivier Borraz, Benjamin Marx, Florence Faucher, Sabine Dullin, Mathieu Fulla, Olivier Godechot, Nicolas Delalande, Angela Greulich, Alain Dieckhoff, Mathias Vicherat

Excusés : Ghazala Azmat, Didier Demazière, Xavier Ragot, Guillaume Tusseau

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, Direction scientifique

Aline Pascarel, Pôle académique, Direction des ressources humaines

1/Validation du compte-rendu des séances du Conseil scientifique réuni en formation restreinte les 16 juin 2022 et 5 juillet 2022

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte les 16 juin 2022 et 5 juillet 2022.

2/Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP (poste privé) en tenure track en sciences sociales computationnelles

Nicolas Delalande rappelle que le comité de sélection était composé de 5 membres internes des différentes disciplines, dont 2 du médialab, et 5 collègues extérieurs, à la fois français et internationaux. Parmi les grands critères présidant à la composition des comités, on compte la parité, la représentation des diverses disciplines et une part de collègues internationaux pour assurer l'excellence des critères mis en place.

Roberto Galbiati se demande pourquoi des experts sur ces questions au département d'économie, tels que Julia Cagé ou Florian Oswald, n'ont pas été sollicités pour faire partie de ce comité de recrutement.

Dominique Cardon répond qu'au vu de la littérature internationale qu'il connaît bien, il y a une dominante entre sociologie et science politique. Il aurait été effectivement intéressant de donner plus de place à l'économie.

Nicolas Delalande remarque que les job talks seront ouverts et que les économistes pourront y participer.

Dominique Cardon confirme que les job talks seront bien entendu largement ouverts. Il donne par ailleurs quelques précisions sur ce poste ouvert à des profils en data science et computer science. La personne recrutée en tant qu'Assistant Professor devra passer sa tenure à Sciences Po, dans le cadre de la procédure de tenure et dans l'une des cinq disciplines. À la suite de discussions trop rapides (ce dont il s'excuse), avec la directrice du département de sociologie et le directeur du département de science politique, il s'avère qu'un point de difficulté pourrait être le type de publications des chercheurs en informatique, qui publient plutôt des textes de conférence que des articles, et qui par ailleurs n'ont pas toujours un mémoire original pour leur HDR.

Or, il s'avère que le positionnement des candidatures qui arrivent montre des profils avec des compétences fortes en mathématiques, informatique, etc., mais qui ont réellement réalisé un déplacement vers les sciences sociales, et principalement vers l'économie, la sociologie et la science politique. La compatibilité avec les critères de tenure est donc assurée, à ceci près qu'il faudra que la discipline qui évaluera le dossier de l'assistant professor puisse prendre en compte les revues spécifiques au domaine des sciences sociales computationnelles.

Jeanne Lazarus rappelle qu'il est nécessaire de privilégier les candidatures féminines sur ce poste, les domaines très techniques pouvant aussi être féminins.

Dominique Cardon confirme que ce point est bien pris en compte.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP (poste privé) en tenure track en sciences sociales computationnelles.

3/Questions diverses

Sergei Guriev souhaite évoquer 3 sujets qu'il va également aborder en réunion DU-DD le 19 septembre : le fonds Latour, le projet PIA4 et les chaires de professeur junior. Ils sont présentés ici pour information, mais seront discutés dans des réunions futures. Le fonds Latour vise à soutenir le recrutement, dès la fin 2022, de 11 à 12 postdocs, avec une charge d'enseignement. La première vague, de 3 à 4 postdocs, va être initiée, le processus de discussion étant mené en DU-DD, en suivant les principes suivants : il n'y a pas de création d'un département d'environnement ou d'un nouveau centre de

recherche, les 12 postdocs seront accueillis par tous les centres de Sciences Po qui devront donc donner leur accord ; les postdocs vont enseigner ; un comité de sélection a été créé, validé par Mathias Vicherat, présidé par Pierre Charbonnier. Les départements et centres de recherche doivent maintenant réfléchir aux fiches de poste s'ils désirent recruter immédiatement un postdoc avec charge d'enseignement. L'enseignement commencera en septembre 2023, y compris les cours de première année sur l'environnement, et les cours intersemestriels en janvier.

Concernant les chaires de professeur junior (CPJ), Sciences Po a déjà postulé et obtenu deux CPJ, l'une au CERI et l'autre au département d'économie ; les deux recrutements sont en cours. Le ministère prolonge le dispositif et a demandé à tous les établissements de déposer une note de stratégie scientifique et de positionnement à l'international de trois pages, note au sein de laquelle il faudra intégrer la création de nouvelles CPJ pour les trois années à venir, à raison de 4 CPJ au maximum par an.

Concernant le projet PIA4, Sergei Guriev a envoyé à toute la faculté permanente le document en juillet. La convention n'est pas encore signée, mais Sciences Po devrait obtenir un budget de 16 millions d'euros, sur les 20 initialement demandés. Le différentiel demande à réarbitrer le budget, mais 5 recrutements vont être conservés à la faculté permanente, dans les domaines de l'environnement (deux postes juniors et un senior) et le numérique (deux postes juniors). Mathias Vicherat a exprimé le souhait de commencer rapidement le processus de recrutement, à raison d'un recrutement pour l'axe climat, et un recrutement pour l'axe numérique. Ces éléments devront être discutés lors d'une prochaine séance du CS, notamment pour déterminer quel centre de recherche voudrait recruter une personne sur le climat et les transformations numériques. Le projet PIA4 va être dirigé par la Direction de la formation et de la recherche.

Frédéric Ramel demande concernant les chaires juniors si Sergei Guriev souhaite procéder de la même façon que Guillaume Plantin avant lui, en donnant l'initiative aux départements et centres avant que ces derniers reviennent vers lui. Il explique que les trois centres de science politique doivent se coordonner dans un temps très réduit et souhaite connaître les deadlines le plus rapidement possible.

Sergei Guriev répond que ce sujet sera discuté le 19 septembre en DU-DD mais que les délais vont être courts : la note stratégique doit être rendue le 31 octobre. Le MESR notifiera les arbitrages en février 2023, pour des recrutements à réaliser au printemps.

Séverine Dusollier s'étonne, concernant le fonds Latour et les postdocs, que le comité de sélection soit déjà nommé et soit unique pour 12 postes, avec des disciplines très variées. Elle demande quelles sont les disciplines qui y sont représentées et comment les personnes seront sélectionnées dans les départements s'il n'y a pas de représentants de ceux-ci dans le comité.

Sergei Guriev indique que plusieurs disciplines sont représentées dans le comité et le document qu'il va envoyer ce jour prévoit la présence de représentants des centres d'affectation. Si la fiche de poste concerne le droit, il faudra avoir non seulement un juriste, mais un représentant de l'École de droit ; la même chose vaut pour l'économie, puisque le comité ne compte pour l'instant qu'un économiste externe.

Séverine Dusollier demande qui a décidé de ce mode opératoire.

Sergei Guriev indique que ce dossier a été validé avant sa nomination, mais qu'il s'est assuré auprès du président du comité de sélection qu'aucun postdoc ne pourra être imposé à un centre de recherche qui n'aurait pas pris part à sa sélection. Il s'agit d'une initiative interdisciplinaire qui comporte des difficultés de mise en œuvre, mais qui seront discutées précisément lors de la réunion DU-DD du 19 septembre, en présence de Pierre Charbonnier et de Charlotte Halpern.

Dina Waked précise que les centres et départements souhaitent obtenir des postdocs et demande s'il leur est possible dès maintenant de savoir s'ils sont représentés ou s'ils peuvent nommer quelqu'un pour l'être.

Nicolas Delalande remarque qu'il y a deux sujets : la répartition des postdocs selon les centres et la question du comité de sélection qui va distribuer des financements pour 12 postdocs. Il est délicat pour le CS d'apprendre ce jour que le comité est déjà formé, puisque cette attribution n'est pas un petit maillon dans la politique scientifique de l'établissement dans les années à venir.

Paul-André Rosental estime que cette question est importante et que le fonctionnement d'ensemble à l'échelle de l'établissement évolue vers le meilleur équilibre possible. Il note qu'il n'est pas obligatoire d'imaginer la répartition parfaite de ces postdocs entre centres, et qu'ils peuvent être consacrés à d'autres disciplines, par exemple pour résoudre le manque de géographes ; le raisonnement doit être entrepris par rapport à l'établissement. Il cite des précédents au CS, où des projets de chaires financées par des institutions privées avaient été refusés pour des raisons scientifiques. Il se dit reconnaissant à Bruno Latour de faire cet effort cohérent avec son œuvre, mais remarque que l'existence d'un financement privé extérieur ne doit pas donner le droit au financeur d'accompagner son financement du choix d'un comité de sélection, des thèmes, etc. Il arrive que l'École de la recherche ne donne pas son accord à des candidatures de doctorants, financés, mais refusés pour des raisons scientifiques. Paul-André Rosental demande de la cohérence et souhaite que la distribution de ces post-doctorants se fasse en concertation avec le CS, en dégageant un consensus, sans dispute entre disciplines, dans l'intérêt collectif de Sciences Po.

Jeanne Lazarus remarque que dans les chartes des dons élaborées récemment, un des points de base veut que les mécènes ne puissent pas dicter ce que Sciences Po fait avec l'argent qu'ils donnent. Elle estime qu'il est nécessaire que le CS, comme il vote sur les comités de sélection, vote sur ce comité et sur les thèmes.

Thierry Mayer note que les premières discussions sur ce fond datent de plus d'un an et que cette question aurait pu être anticipée. Il demande qu'une discussion sérieuse soit engagée avec les personnes ayant pris cette décision. Pour illustrer la manière dont ce comité peut dysfonctionner, il donne l'exemple du marché des économistes, doté d'une temporalité particulière, demandant une publication précise des offres, qui ne pourra pas être honorée si le comité est mal informé.

Sabine Dullin note que la question du fonds Latour interagit également avec la création de manière rapide et délicate des cours intersemestres environnement, qui devaient

être pris en charge par ces nouveaux postdocs, mais ont été créés avant leur arrivée. Elle ajoute qu'elle a eu des discussions avec des directeurs de campus récemment qui ont souligné le caractère vertical de cette décision. Cette question est au cœur du lien entre formation et recherche : Sciences Po a besoin d'enseignements et de recherches sur l'environnement, qui ne peuvent pas, sous prétexte d'avoir été décidés dans un délai très court, être mis en place contre l'ensemble de ceux qui font vivre l'enseignement et la recherche à Sciences Po.

Nicolas Delalande indique que les interventions sont convergentes et le message clair pour Sergei Guriev, qui le relaiera auprès de Mathias Vicherat

Sergei Guriev répond qu'il abordera le sujet avec Mathias Vicherat avant la réunion du 19 septembre.

4/Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou une Professeure des Universités (poste public) en sociologie

Mirna Safi évoque ce poste pour lequel 18 candidatures ont été reçues, dont 8 internationales, 10 femmes et 8 hommes. Le poste était fléchi inégalités de santé, la nécessité de disposer d'un expert sur ces questions s'étant faite jour suite notamment à la pandémie. Deux candidats ont été auditionnés, tous deux excellents.

Le comité a classé Lidia Panico en première position, d'ores et déjà experte dans le champ des inégalités de santé, tandis que la personne classée en 2ème position a entamé des travaux très intéressants sur les campagnes de vaccination et leur réception en Europe, mais n'est pas encore un expert dans le domaine.

Lidia Panico a obtenu son PhD à UCL et a principalement travaillé à l'INED où elle est démographe et épidémiologue. Elle a un nombre impressionnant de publications dans les meilleures revues d'épidémiologie et de démographie (dont *Demography*, plusieurs fois). Elle travaille de manière collective et a obtenu plusieurs financements, notamment une ANR JCJC et d'autres financements avec des équipes plus larges en Europe. Ce profil est très intéressant puisqu'elle travaille sur la santé, mais également sur la petite enfance, ce qui crée des synergies très fortes avec les personnes travaillant sur l'éducation dans le département de sociologie.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou une Professeure des Universités (poste public) en sociologie.

5/Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Associate Professor tenured (poste privé), profil inégalités environnementales

Mirna Safi rappelle que ce poste a été attribué en complément du plan de recrutement, à la suite du souhait exprimé par Mathias Vicherat de renforcer la recherche sur l'environnement à Sciences Po. Le poste inégalités environnementales a été fléché et n'a reçu qu'une seule candidature, celle de Lucas Chancel. Il a été auditionné par le comité de sélection lors d'un job talk public le 29 août, pour présenter ses travaux ; le comité a été convaincu par son profil, ainsi que l'ensemble des membres du CRIS. Lucas Chancel a un profil atypique de parcours de recherche : il a soutenu une thèse à l'EHESS, a ensuite travaillé comme codirecteur du World Inequality Lab à PSE. Il s'intéresse à l'impact des inégalités sociales sur la crise environnementale. Il a publié dans un grand nombre de revues de premier plan en économie et le caractère interdisciplinaire de ses travaux est apparu dans le fait qu'il va sortir un papier dans *Nature*. Mirna Safi précise que Lucas Chancel est un économiste qui rejoint le CRIS, centre interdisciplinaire accueillant en majorité des sociologues et ayant comme premier département de rattachement celui de sociologie ; il accueille également des économistes comme Denis Fougère et Angela Greulich. La charge d'enseignement de Lucas Chancel sera gérée par le département d'économie.

Thierry Mayer confirme que le département d'économie va s'occuper de la partie enseignement de Lucas Chancel, comme dans les cas de Denis Fougère et Jacques Gélénieux, qui ne sont pas affiliés au centre.

Florence Bernault demande confirmation qu'une seule personne a été listée.

Mirna Safi répond que le poste était fléché inégalités environnementales/inégalités globales et que la position a été ouverte, publicisée, la date limite de candidature prolongée, sans autre candidature enregistrée.

Olivier Borraz rappelle qu'il a déjà exprimé son scepticisme en juin sur ce poste et souhaite justifier son vote négatif, ainsi que le président du Conseil a encouragé les membres à le faire. Il exprime des hésitations sur cette création, non pas sur la qualité du candidat qui ne pose pas problème, mais concernant le fait de recruter un jeune économiste d'emblée positionné sur un poste d'*Associate Professor*, sans passer par le process de tenure track, alors que dans le même temps, dans le département d'économie, de jeunes chercheurs, souvent brillants, doivent passer par une tenure track relativement exigeante. Son inquiétude est liée à la manière dont Sciences Po va réussir à gérer ces différences de parcours, de statut, sachant que la question de la convergence est un serpent de mer dans l'institution, malgré les efforts consentis, et que ce nouvel élément peut être perturbateur.

Mirna Safi reconnaît que le parcours de Lucas Chancel est atypique, mais estime qu'il est tout de même passé dans les canaux classiques du process pour devenir un professeur senior. Il a obtenu une HDR en économie, condition formelle pour candidater à un poste d'*Associate Professor* ; par ailleurs, les économistes questionnés sur ce point ont confirmé qu'ils considéraient qu'il avait un profil susceptible d'un recrutement à l'échelon rang A dans d'autres établissements ; Lucas Chancel a d'ailleurs entre temps obtenu une contre-offre pour un poste d'*Associate Professor* dans un autre établissement.

Nicolas Delalande note que ce sujet pourrait être important à l'avenir si le cas se répète.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Associate Professor tenured (poste privé), profil inégalités environnementales.

6/Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Alice Thomine

Paul-André Rosental note qu'Alice Thomine-Berrada est conservatrice en chef du patrimoine à l'École des Beaux-Arts de Paris, après avoir été conservatrice du patrimoine au musée de l'Orangerie et à celui d'Orsay. La candidate a pour particularité d'avoir conduit en parallèle, depuis sa formation, une trajectoire de conservatrice et une autre de chercheuse en histoire de l'art — École des chartes d'un côté et cursus en histoire de l'art de l'autre qui l'a conduite à une thèse en 1999 qui a ensuite été publiée. Elle a publié 4 ouvrages, dirigé 12 livres, réalisé 38 contributions dans son domaine et elle a enseigné également, y compris à Sciences Po Reims et dans plusieurs universités françaises, à l'École du Louvre et à l'École des Beaux-Arts. Paul-André Rosental se dit enthousiasmé par ce projet d'habilitation qui porte sur l'histoire de l'École des Beaux-Arts de Paris observée à travers la formation des jeunes artistes, allant de l'histoire sociale jusqu'à l'histoire de l'art proprement dite. Le principe de base est celui de symétrie, s'éloignant de celui choisi généralement de suivre de futurs grands artistes qui se sont imposés après être sortis de l'école, pour prendre tous les élèves passés depuis le XIXe siècle dans l'école, avec un important travail de constitution de base de données pour reconstituer les trajectoires à l'école. Alice Thomine-Berrada a également un projet d'exposition autour de ces premières œuvres de futurs artistes, destinés par la suite à des trajectoires plus ou moins heureuses. Elle montre bien dans son projet comment elle va renouveler l'historiographie dans ce domaine.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Alice Thomine.

7/Avis sur la demande d'autorisation de Dilek Yankaya à être rapporteure de la thèse de Prunelle Aymé

Nicolas Delalande indique qu'il s'agit d'une thèse dirigée par Élise Massicard qui expose dans sa lettre les raisons pour lesquelles elle souhaite convier au jury de cette thèse et à la fonction de rapporteure Dilek Yankaya, maîtresse de conférences à l'IEP d'Aix-en-Provence, spécialiste de la Turquie, l'une des rares disponibles pour siéger au

jury, qui apportera un gage de sérieux, de crédit et de compétence scientifique sur cette thèse en préparation au CERI. Il signale qu'Alain Dieckhoff peut répondre aux questions éventuelles.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Dilek Yankaya à être rapporteure de la thèse de Prunelle Aymé.